

Six lettres inédites de Pierre Ochs (Juillet 1796 à Juin 1798)

Autor(en): **Suratteau, Jean René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde**

Band (Jahr): **67 (1967)**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-117540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Six lettres inédites de Pierre Ochs

(Juillet 1796 à Juin 1798)

par

Jean René Suratteau

Les six lettres que nous publions ici ont été trouvées dans un des trois recueils factices constitués par les papiers divers du Directeur Jean-François *Reubell* à la Bibliothèque nationale à Paris. Ces papiers ont été achetés par cette bibliothèque en 1931¹. Ils consistent en correspondance active et passive – surtout cette dernière – ainsi qu'en divers documents qui y étaient annexés, en petits billets et brouillons. Ils intéressent presque toute la période de la vie publique de l'homme politique colmarien de son élection en 1789 aux Etats Généraux à sa retraite, après le coup d'Etat du 18 brumaire.

Parmi les lettres reçues par Reubell alors qu'il était l'un des cinq membres du Directoire Exécutif de la République, de l'automne de 1795 à son exclusion par le sort en mai 1799, se trouvent donc ces six lettres adressées par le Grand Tribun de Bâle, Pierre Ochs. Cinq de ces six lettres ont été écrites par le Bâlois au Colmarien; une, celle que nous avons numérotée 4 est adressée par Ochs à un «cher Représentant», c'est-à-dire à un député à l'un des deux Conseils législatifs de l'époque: Conseil des Anciens ou Conseil des Cinq-Cents. Nous pensons que le destinataire de cette lettre – la plus longue et la plus intéressante – doit être Jean-Adam Pflieger d'Altkirch, ami de longue date et correspondant assez habituel du Grand Tribun.

Ces lettres ne figurant pas dans le recueil de la Correspondance de Pierre Ochs édité par Gustav Steiner², nous les publions ici, avec une notice explicative restituant l'ordre des lettres qui ne correspond pas exactement avec celui des folios du recueil factice.

¹ Bibliothèque nationale, Paris, Nouvelles acquisitions françaises, 23.641, 23.642, 23.654. Les six lettres publiées se trouvent dans le recueil: Nouv. acq. fr. 23.641, ff. 220–230. La Bibliothèque nationale peut, seule en France, se rendre acquéreur de documents mis en vente. Les Archives nationales ne peuvent pas acheter de documents, mais seulement les acquérir par versements ou par dons.

² Korrespondenz des Peter Ochs, éd. G. Steiner, Bâle 1931.

Nous avons également pensé qu'il serait intéressant d'insérer ces lettres dans la liste générale de la correspondance de Ochs publiée par G. Steiner. Nous avons, enfin, accompagné cette publication de quelques notes explicatives, en laissant de côté évidemment ce qui concerne l'histoire bâloise ou l'histoire suisse que nous n'aurions pas l'outrecuidance de vouloir rappeler aux lecteurs de cette revue bien plus compétents que nous, sur ces points.

Introduction historique

La première des six lettres est du 10 thermidor de l'an IV, soit le 29 juillet 1796, la seconde la suit de près, étant du 18 thermidor, c'est-à-dire du 6 août suivant. Elles sont donc contemporaines de la fin de la première phase de la fameuse première campagne d'Italie de Bonaparte; le général corse a conquis le Milanais et occupé les places vénitiennes de l'Est notamment Vérone. Il a dicté sa paix à l'Italie centrale, traité avec le Pape et avec Naples. Il se heurte aux places autrichiennes du Quadrilatère. Pour les secourir et surtout pour soutenir Mantoue, les Autrichiens dépêchent leur plus célèbre général, Wurmser, avec des troupes fraîches. En Allemagne, pendant ce temps, contre les deux armées de Jourdan et de Moreau qui semblent menacer plus directement leur capitale, les Autrichiens ont massé leurs meilleures troupes et le jeune Archiduc Charles. Aussi, la situation des Français est plus difficile. Jourdan est vaincu sur le Mein et Moreau, vainqueur au Sud et avancé jusqu'au Lech est prisonnier de sa victoire. Il va devoir battre en retraite précipitamment pour ne pas risquer de se voir tourner et couper totalement de ses arrières. Les paysans souabes de la Forêt-Noire, fanatisés par leurs prêtres, se révoltent et massacrent les soldats français en retraite. Ochs s'en inquiète et demande que l'activité des émigrés français réfugiés à Bâle et soutenus par l'envoyé autrichien et par le parti conservateur dans les Conseils de la ville soit réprimée.

Quelques mois plus tard, en vendémiaire de l'an V (octobre 1796), dans sa lettre no 3, Ochs reprend ces mêmes critiques et ces mêmes récriminations. La situation a peu changé en Italie où la lutte entre Bonaparte et Wurmser bat son plein et où Mantoue, dans laquelle l'Autrichien s'est enfermé, résiste. En Allemagne, la situation est plus grave et Moreau termine, glorieusement sans doute, sa pénible retraite qui ramène les Français derrière le Rhin. Kehl et Huningue, les têtes de pont françaises sur la rive droite du fleuve sont occupées par les Autrichiens. En Suisse et à Bâle, les adversaires de la République française relèvent la tête.

En germinal suivant (avril 1797), la situation générale, meilleure sur le plan militaire puisque Bonaparte est à Leoben et ses avant-gardes au Semmering à moins de trente lieues de Vienne dont ne les sépare plus aucun obstacle du relief, est bien dégradée à l'intérieur de la France où les royalistes ont fait de grands progrès et vont remporter une victoire écrasante aux élections législatives qui se déroulent lorsque Ochs écrit sa lettre (no 4) à un député alsacien. Le département du Mont-Terrible qui s'avance jusqu'à quelques kilomètres de la cité bâloise (Allschwil en fait partie) se ressent de cette gangrène. A Bâle, les émigrés et les anciens dignitaires du Prince-Evêque de Bâle tiennent le haut du pavé. « Tout va mal », tel semble être le leitmotiv de cette lettre du Grand Tribun.

Les deux dernières lettres sont de l'année 1798, la première des deux peut être datée de janvier (entre le 10 et le 15, vraisemblablement). On connaît son contexte dans l'histoire de la France, dans celle de la Suisse et dans celle de la Ville et République de Bâle. Les Français vainqueurs de l'Autriche à Campo Formio ont envahi et annexé au Mont-Terrible la partie méridionale de l'ancien Evêché de Bâle laissée par eux en 1793 « dans la neutralité du Louable Corps Helvétique ». Ils s'avancent jusqu'à Bienne et jusqu'en face de Büren sur l'Aar, menaçant Berne. Le 8 décembre, Ochs, arrivé quelques jours plus tôt à Paris en mission officielle des Conseils bâlois pour défendre les droits de sa petite patrie sur le Frickthal et pour tenter de récupérer quelque chose des créances bâloises en Alsace, s'est trouvé confronté dans un fameux et dramatique dîner, avec les vues françaises, les vues de Bonaparte et de Reubell, sur la Suisse. Il a été chargé de rédiger une sorte de projet de Constitution suisse. En même temps, on l'a pressé de diriger, au moins de loin, une réforme de la constitution particulière de Bâle. Ses amis s'y employaient sur place. Tout en s'adonnant à cette double tâche et notamment à la rédaction de son plan constitutionnel helvétique, il n'oublie pas les petites nouvelles locales et notamment de se gausser du chancelier biennois Neuhaus qui se figurait pouvoir discuter d'égal à égal avec la grande République française, maintenant totalement victorieuse.

Dans la dernière lettre enfin, nous sommes à la fin de mai ou au début de juin 1798. Ochs, rentré en Suisse, y est ligoté dans la fonction plus représentative qu'active de Président du Sénat helvétique. Des intrigues, dit-il, dans lesquelles l'un des principaux agents de la France, Joseph Mengaud, a eu un grand rôle, l'ont écarté du Directoire dans lequel il comptait bien siéger, d'un ministère et même de l'Ambassade à Paris. Il rumine sa disgrâce, dénonce Mengaud et tous ceux, Suisses ou Français, qui s'opposent à une

véritable révolution en Suisse. Rapinat, beau-frère de Reubell, est son grand homme. Quelques jours plus tard, on le sait, Rapinat fera un petit « Coup d'Etat » et imposera, à la place de deux Directeurs modérés, Ochs avec Laharpe comme membres du gouvernement de la République Helvétique Une et Indivisible.

Ordre des lettres

La lettre du fol. 222 du 10 thermidor an IV (29 juillet 1796) doit précéder celle des ff. 220/221 qui est du 18 thermidor suivant (6 août). De même, la lettre des ff. 228/230, sans date, fut écrite entre les 10 et 15 janvier 1798 et doit donc précéder la lettre des ff. 226/227, également non datée mais qui fut écrite à la fin de mai ou au début de juin 1798.

Analyse sommaire des lettres

Lettre no I du 10 thermidor an IV (29 juillet 1796), fol. 222

Le Conseil de Bâle a décidé que les « Episcopaux » devront quitter le Canton dans les trois mois; Ochs aurait voulu que le délai ne fut que de trois semaines, mais il n'a pas été suivi par la majorité. Liste de cinq émigrés réfugiés à Bâle. Renseignements élogieux sur Reitzenstein, envoyé de Margrave de Bade à Paris.

Lettre no II du 18 thermidor an IV (6 août 1796), ff. 220/221

Ochs écrit à Reubell pour lui demander de faire inscrire les nobles alsaciens réfugiés à Bâle sur la liste des émigrés, et d'ordonner l'éloignement des chanoines et ecclésiastiques du ci-devant Evêché de Bâle repliés dans la ville. Ils corrompent l'esprit public, essaient de créer une Vendée en Alsace et dans le Mont-Terrible. Il faudrait les éloigner vers la Thurgovie. Il rend compte d'une lettre d'un magistrat lucernois sur l'état des esprits dans son canton et dans la Suisse centrale.

Lettre no III du 12 vendémiaire an V (3 octobre 1796), fol. 223

Renseignements sur la situation en Souabe. Révolte des paysans catholiques contre les soldats français en retraite. Retraite difficile de Moreau.

Lettre no IV du 20 germinal (an V) (9 avril 1797) à un Représentant du peuple, ff. 224/225

Sans doute adressée à Pflieger, député du Haut-Rhin (« Cher représentant »). Renseignements sur la situation. Critique la faiblesse

du Gouvernement français à plusieurs égards: non-annexion du territoire de l'abbaye de Bellelay, mesures incomplètes dans le Mont-Terrible, enclaves soleuroises non annexées, notamment celle de la Petite-Pierre (Mariastein). Ventes de bois abusives dans le Mont-Terrible. Mauvaises élections à craindre en France par défaut de mesures énergiques. Rentrée des émigrés en France. Tout va mal...

Lettre no V, sans date (écrite entre les 10 et 15 janvier 1798), ff. 228/230

Renseignements sur la situation à Bâle. Action de ce «brave et excellent Mengaud». Ochs vient d'envoyer à Daunou son «plan de constitution» dont il donne de larges extraits.

En post-scriptum, il donne quelques renseignements sur la mission du Chancelier de Bienne et sur le remplacement de Comeyras dans les Grisons.

Lettre no VI, sans date (écrite à la fin de mai ou au début de juin 1798), ff. 226/227

Situation dans l'Helvétique. Action de Rapinat. Ochs dénonce l'attitude antifrançaise de Bay, Haller et d'autres dirigeants de l'Helvétique, l'action de l'épouse du secrétaire Steck. Il se plaint d'avoir été mal vu et contrecarré par Mengaud qui a circonvenu aussi Lecarlier, Schauenbourg et même le «citoyen votre beau-frère» (Rapinat).

*

Correspondance de Peter Ochs

Les lettres du 10 thermidor an IV (29 juillet 1796), du 18 thermidor an IV (6 août 1796), 12 vendémiaire an V (3 octobre 1796), 20 germinal an V (9 avril 1797) et de prairial an VI (mai 1798) ne figurent pas dans la Correspondance éditée par Gustav Steiner.

De même notons que la lettre no 108 du 15 frimaire an VI (5 décembre 1797) du tome II de la Correspondance de G. Steiner est un double d'une lettre du recueil: Correspondance politique, Suisse, 464 fol. 346 des Archives des Affaires étrangères à Paris, de même que la lettre no 113 du 17 frimaire an VI (7 décembre 1797) est un double de la lettre de ce même recueil. Arch. Aff. étr., Corresp. pol., Suisse 464, fol. 347.

Tableau de Concordance :

Correspondance de Peter Ochs, éd. G. Steiner, III, 2

(Extraits)

- 2 Ochs an Müller, 5. 3. 1796.
 4 Ochs an Reubell, 9. 5. 1796.
 7 Reubell an Ochs, 15. 5. 1796 (26 floréal an IV).
 13 *Mission Ochs an das französische Direktorium* 27. 5. 1796.
 14 Id. Schlüsselwort für die Korrespondenz mit dem Amtbürgermeister 29. 5. 1796.
 19 Reubell an Ochs, 5. 6. 1796.
 21 Ochs an Bürgermeister Burckhardt, 7. 6. 1796.
 22 Ochs an Bürgermeister Burckhardt, 9. 6. 1796.
 26 Reubell an Ochs, 24. 6. 1796.
 33 Ochs an Reubell, 22. 7. 1796.
 I. — (*fol.* 222) 29. 7. 1796.
 II. — (*ff.* 220/221) 6. 8. 1796.
 38 Meister an Ochs, 9. 8. 1796.
 III. — (*fol.* 223) 3. 10. 1796.
 45 Ochs an Pflieger, nov. 1796.
 46 Ochs an Meister, 10. 12. 1796.
 47 Ochs an Meister, après 10. 12. 1796
 48 Meister an Ochs, 14. 12. 1796.
 49 Ochs an Meister, 20. 12. 1796.
 —
 63 Ochs an Meister, 28. 2. 1797.
 IV. — (*ff.* 224/225), 9. 4. 1797.
 68 Ochs an Meister, 13. 5. 1797.
 70 Ochs an Meister, 29. 5. 1797.
 71 Bonstetten an Ochs, 9. 6. 1797.
 72 Barthélemy an Ochs, 19. 6. 1797.
 74 Ochs an Meister, 28. 9. 1797.
 75 Reubell an Ochs, 3. 10. 1797.
 76 Ochs an Meister, 4. 10. 1797.
 77 Ochs an Meister, 6. 10. 1797.
 78 Ochs an Pflieger, 11. 10. 1797.
 79 Mengaud an Ochs, 12. 10. 1797.
 80 Ochs an Laharpe, 13. 10. 1797.
 81 Ochs an Pflieger, 14. 10. 1797.
 82 Ochs an Meister, 20. 10. 1797.
 83 Ochs an Reubell, 20. 10. 1797.
 84 Ochs an Mengaud, 21. 10. 1797.
 85 Bacher an Ochs — Ochs an Bacher — oct. 1797.
 86 Bacher an Ochs — oct. 1797.
 87 Bacher an Ochs, 23. 10. 1797.
 88 Ochs an Pflieger, 27. 10. 1797.

- 89 Ochs an Laharpe, 6. 11. 1797.
90 Ochs an Laharpe, 13. 11. 1797.
91 Ochs an Reubell, 15. 11. 1797.
92 Ochs an Laharpe, 17. 11. 1797.
94 Ochs an Laharpe, 19. 11. 1797.
95 Ochs an Laharpe, 20. 11. 1797.
96 Ochs an Laharpe, 22. 11. 1797.
97 Ochs an Laharpe, 24. 11. 1797.
98 Laharpe an Ochs, 25. 11. 1797.
99 Mission Ochs an das französische Direktorium – Instruktionen für Ochs, 28. 11. 1797.
100 Lettre de créance – Kreditbrief – 28. 11. 1797.
101 Schlüsselwort, 28. 11. 1797.
(Parti de Bâle le 28. 11. 1797)
102 Meyer von Schauensee an Ochs, 29. 11. 1797.
103 Meister an Ochs, 1. 12. 1797.
(Arrivé à Paris le 5. 12. 1797)
108 (de Paris): Ochs an Reubell, 5. 12. 1797.
109 Ochs an Talleyrand, 5. 12. 1797.
110 Ochs an den Rat der XIII in Basel, 6. 12. 1797.
111 (Bacher) an Ochs, 6. 12. 1797.
113 Talleyrand an Ochs, 7. 12. 1797.
(Dîner au Palais du Luxembourg le 8. 12. 1797)
115 Bonstetten an Ochs, 9. 12. 1797.
116 Ochs an den Rat der XIII in Basel, 11. 12. 1797.
117 Ochs an Burckhardt, 12. 12. 1797.
118 Ochs an Bonaparte, 12. 12. 1797.
120 Bonaparte an Ochs, 12. 12. 1797.
121 Ochs an Vischer, 13. 12. 1797.
123 Wernhard Huber an Ochs, 14. 12. 1797.
124 Ochs an den Rat der XIII in Basel, 15. 12. 1797.
125 Ochs an (Burckhardt), 16. 12. 1797.
126 Vischer an Ochs, 16. 12. 1797.
127 (Bacher) an Ochs, 16. 12. 1797.
130 Ochs an den Rat der XIII in Basel, 18. 12. 1797.
131 Vischer an Ochs, 18. 12. 1797.
132 Vischer an Ochs, fin déc. 1797.
133 Rat der XIII in Basel an Ochs, 19. 12. 1797.
134 Ochs an Bonaparte, 19. 12. 1797.
135 Meister an Ochs, 20. 12. 1797.
136 (Bacher) an Ochs, 20. 12. 1797.
137 Ochs an Bonaparte, 21. 12. 1797 (1^{er} nivôse an VI).
138 Ochs an den Rat der XIII, 21. 12. 1797.
139 (Bacher) an Ochs, 22. 12. 1797.
140 Ochs an Vischer, 22. 12. 1797.
142 Ochs an Burckhardt, 23. 12. 1797.
143 Ochs an Vischer, 24. 12. 1797.

- 144 Talleyrand an Ochs, 24. 12. 1797.
 145 Ochs an Burckhardt, 25. 12. 1797.
 146 Huber an Ochs, 26. 12. 1797.
 147 Ochs an den Rat der XIII, 26. 12. 1797.
 151 (Bacher) an Ochs, 28. 12. 1797.
 152 Ochs an Reubell, 29. 12. 1797.
 153 Ochs an Burckhardt, 29. 12. 1797.
 154 (Bacher) an Ochs, 30. 12. 1797.
 155 Talleyrand an Ochs, 1. 1. 1798 (12 nivôse an VI).
 156 Ebel an Ochs, 1. 1. 1798.
 157 Ochs an Burckhardt, 1. 1. 1798.
 161 Ochs an Burckhardt, 2. 1. 1798.
 162 Ochs an Burckhardt, 3. 1. 1798.
 163 La Revellière an Ochs, 3. 1. 1798.
 164 (Burckhardt) an Ochs, 3. 1. 1798.
 165 Ochs an Talleyrand, 4. 1. 1798.
 + Beilage: «Denkschrift von Ochs an das franz. Direktorium:
 Réclamations de la Ville et République de Bâle.»
 166 Ochs an den Rat der XIII, 5. 1. 1798.
 167 Legrand an Ochs, 6. 1. 1798.
 169 Ochs an Reubell, 7. 1. 1798.
 171 Ochs an den Rat der XIII, 8. 1. 1798.
 172 Legrand an Ochs, 8. 1. 1798.
 173 Ochs an Mengaud, 8. 1. 1798.
 175 Rat der XIII an Ochs, 9. 1. 1798.
 176 Note: Mengaud an das franz. Direktorium, 18. 1. 1798.
 V. Entre le 10 et le 15 janvier: ff. 228/230.
 177 Ochs an Wernhard Huber, 10. 1. 1798.
 179 Ochs an Burckhardt, 12. 1. 1798.
 181 (N?) an Ochs, 13. 1. 1798.
 182 Vischer an Ochs, 13. 1. 1798.
 183 Ochs an (Burckhardt), 14. 1. 1798.
 184 Bürgermeister und Räte der Stadt und Republik Basel an Ochs,
 16. 1. 1798.
 V. Entre le 10 et le 15 janvier: no 228/230.
 185 Ochs an (Usteri), 17. 1. 1798.
 186 Ochs an (Reubell), 18. 1. 1798.
 187 Ochs an (Burckhardt), 18. 1. 1798.
 189 Ochs an (Burckhardt), 19. 1. 1798.
 190 Rat der XIII an Ochs, 20. 1. 1798 (1^{er} pluviôse an VI).
 192 Ochs an (Burckhardt), 21. 1. 1798.
 193 Ochs an Bürgermeister, Kleinen und Großen Rat der Stadt und
 Republik Basel, 22. 1. 1798.
 194 Ochs an Vischer, 22. 1. 1798.
 195 Vischer an Ochs, 23. 1. 1798.
 196 Ochs an Huber, 23. 1. 1798.
 197 Ochs an (Burckhardt), 24. 1. 1798.

- 200 Ochs an Huber, 26. 1. 1798.
201 Huber an Ochs, 26. 1. 1798.
202 Lagarde an Ochs, 28. 1. 1798.
203 Ochs an Vischer, 29. 1. 1798.
204 Bürgermeister, Kl. u. Gr. Rat der St. u. Rep. Basel an Ochs,
29. 1. 1798.
206 Huber an Ochs, 30. 1. 1798.
209 Ochs an (Burckhardt), 1. 2. 1798 (13 pluviôse an VI).
210 Ochs an (Burckhardt), 3. 2. 1798.
211 Die Gesellschaft zur Beförderung der bürgerlichen Eintracht, Basel,
an Ochs, 3. 2. 1798.
212 Ochs an (Burckhardt), 5. 2. 1798.
213 Ochs an (Burckhardt), 5. 2. 1798.
214 Ochs an Vischer, 5. 2. 1798.
215 Lagarde an Ochs, 5. 2. 1798.
216 Remigius Frey an Ochs, 5. 2. 1798.
217 Ochs an (Reubell), 6. 2. 1798.
218 Huber an Ochs, 8. 2. 1798.
219 Legrand an Ochs, 8. 2. 1798.
220 Das Regierungskomitee Basel an Ochs, 10. 2. 1798.
221 Ochs an (Burckhardt), 11. 2. 1798.
222 Ochs an Buxtorf, 11. 2. 1798.
223 Ochs an Talleyrand, 12. 2. 1798.
224 Ochs an (Burckhardt), 13. 2. 1798.
225 Ochs an Talleyrand, 13. 2. 1798.
227 Ochs an Talleyrand, 17. 2. 1798.
228 Talleyrand an Ochs, 19. 2. 1798 (1^{er} ventôse an VI).
229 Ochs an Talleyrand, 20. 2. 1798.
231 Ochs an Talleyrand, 24. 2. 1798.
232 Ochs an Bonaparte, 25. 2. 1798.
233 Ochs an das franz. Direktorium, 27. 2. 1798.
234 Ochs an Talleyrand, 6. 3. 1798.
(Parti de Paris le 27 février au soir, arrivé à Bâle le 5 mars à 16 h)
235 Ochs an Talleyrand, 6. 3. 1798.
236 Ochs an Reubell, 6. 3. 1798.
237 Mangourit an Ochs, 9. 3. 1798.
238 Ochs an Talleyrand, 10. 3. 1798.
239 Ochs an Reubell, 10. 3. 1798.
240–241 Ochs an Reubell, 11. 3. 1798.
242 Ochs an Monod, 12. 3. 1798.
243 Ochs an Remigius Frey, 14. 3. 1798.
244 Lezay-Marnezia an Ochs, 14. 3. 1798.
245 Ochs an Laharpe, 16. 3. 1798.
246 Bonstetten an Ochs, 16. 3. 1798.
247 Talleyrand an Ochs, 17. 3. 1798.
248 Mengaud an Ochs, 19. 3. 1798.
249 Ochs an Laharpe (aus Bern), 20. 3. 1798 (30 ventôse an VI).

- 250 Talleyrand an Ochs, 20. 3. 1798.
 253 Bonstetten an Ochs, 24. 3. 1798.
 (*Du 21 au 26, voyage à Lausanne, Berne et Soleure*)
 254 Ochs an Schauenbourg, 27. 3. 1798.
 255 Ochs an Talleyrand, 27. 3. 1798 – 28. 3. 1798.
 256 Ochs an Talleyrand, 28. 3. 1798.
 257 Schauenbourg an Ochs, 29. 3. 1798.
 258 Ochs an (Reubell), 30. 3. 1798.
 259 Ochs an (Reubell), 30. 3. 1798.
 260 Ochs an (Schauenbourg), 30. 3. 1798.
 261 Ochs an (Schauenbourg), 31. 3. 1798.
 262 Ochs an Remigius Frey, 1. 4. 1798 (12 germinal an VI).
 263 Ochs an Reubell, 2. 4. 1798.
 267 Ochs an Laharpe (aus Aarau), 17./18. 4. 1798.
 268 Ochs an (Laharpe), 19. 4. 1798.
 270 Ochs an Laharpe, 20. 4. 1798.
 271 (Ochs) an Laharpe, 20. 4. 1798 (1^{er} floréal an VI).
 272 (Ochs) an Laharpe, 22. 4. 1798.
 273 (Ochs) an Laharpe, 23. 4. 1798.
 274 Ochs an Laharpe, 25. 4. 1798.
 275 Das französische Direktorium an Ochs, 30. 4. 1798 (Arch. Nat.,
 AF^{III} 519).
 278 Rapinat an Ochs, 6. 5. 1798 (Arch. Nat., AF^{*III} 175).
 279 Ochs an Laharpe, 9. 5. 1798.
 280 Ochs an Laharpe, 11. 5. 1798.
 (*Lacune du 11. 5. au 9. 6. 1798*)
 VI. *Fin de mai – début de juin 1798* (ff. 226/227).
 281 Laharpe an Ochs, 9. 6. 1798 (21 prairial an VI).
 282 Ochs an Rapinat, 12. 6. 1798.
 283 Ochs an Treuille, 18. 6. 1798.
 (*Entrée de Ochs au Directoire Helvétique: 18. 6. 1798*)
 284 Ochs an Rapinat, 18. 6. 1798.
 285 Ochs an Rapinat, 20. 6. 1798 (2 messidor an VI).
 286 Rapinat an Ochs, 20. 6. 1798.
 287 Ochs an Treuille, 21. 6. 1798.
 288 Ochs an Rapinat, 21. 6. 1798.
 289 Ochs an Reubell, 23. 6. 1798.
 290 Haller an Ochs, 24. 6. 1798.
 292 Ochs an Schauenbourg, 25. 6. 1798.
 293 Ochs an den Helvetischen Großen Rat, 25. 6. 1798.
 294 Ochs an Schauenbourg, 26. 6. 1798.
 295 Das Helvetische Direktorium an Ochs, 30. 6. 1798.
 297 Ochs an das Helvetische Direktorium, 1. 7. 1798.
 302 Jenner an Ochs, 7. 7. 1798.
 303 Ochs an Rapinat, 10. 7. 1798.
 304 Ochs an Rapinat, 10. 7. 1798.
 309 Rüttimann an Ochs, 12. 7. 1798.

- 311 Bonstetten an Ochs, 16. 7. 1798.
 312 Zeltner an Ochs, 19. 7. 1798 (1^{er} thermidor an VI).
 313 Ochs an Rapinat, 20. 7. 1798.
 314 Ochs an Reubell, 23. 7. 1798.
 316 Ochs an Reubell, 26. 7. 1798.
 317 Ochs an Jenner, 27. 7. 1798.
 318 Ochs an Reubell, 28. 7. 1798.
 319 Talleyrand an Ochs, 2. 8. 1798.
 320 Zeltner an Ochs, 8. 8. 1798.
 321 Ochs an Talleyrand, 10. 8. 1798.
 322 Ochs an Talleyrand, 11. 8. 1798.
 323 Merlin (de Douai) an Ochs, 13. 8. 1798.
 324 Ochs an Talleyrand, 15. 8. 1798.
 326 Ochs an Reubell, 24. 8. 1798 (7 fructidor an VI).
 327 Ochs an Talleyrand, 25. 8. 1798.
 331 Schauenbourg an Ochs, 10. 9. 1798.
 332 Ochs an Talleyrand, 13. 9. 1798.
 335 Merlin an Ochs, 14. 10. 1798
 (*Grande lacune du 13. 9. au 25. 10. 1798*)
 336 Ochs an Zeltner (aus Luzern), 25. 10. 1798 (4 brumaire an VII).
 337 Talleyrand an Ochs, 30. 10. 1798.
 341 Ochs an Talleyrand, 14. 11. 1798.
 342 Schauenbourg an Ochs, 30. 11. 1798 (10 frimaire an VII).
 343 Merlin an Ochs, 6. 12. 1798.
 344 Talleyrand an Ochs, 24. 12. 1798 (4 nivôse an VII).
 345 Ochs an Reubell, 20. 1. 1799 (1^{er} pluviôse an VII).
 346 Ochs an (Reubell?), 11. 2. 1799.
 347 Ochs an (Reubell?), 14. 2. 1799.
 348 Ochs an Reubell, 17. 2. 1799.
 349 Ochs an Talleyrand, 19. 2. 1799 (1^{er} ventôse an VII).
 350 Ochs an (Reubell), 21. 2. 1799.
 351 Ochs an (Reubell), 25. 2. 1799.
 352 Ochs an (Reubell), 6. 3. 1799.
 356 Ochs an Jenner, 27. 3. 1799 (7 germinal an VII).
 362 Ochs an Talleyrand, 11. 4. 1799.
 365 Ochs an Jenner, 17. 4. 1799.
 366 Talleyrand an Ochs, 21. 4. 1799 (2 floréal an VII).
 367 Jenner an Ochs, 25. 4. 1799.
 368 Jenner an Ochs, 5. 5. 1799.
 369 Ochs an Jenner, 7. 5. 1799.
 371 Jenner an Ochs, 9. 5. 1799³.

³ «Le sort a fait sortir le cit. Reubell du Directoire: vous et moi y perdons beaucoup. Les républicains avouent trop tard que c'était la colonne de leur indépendance et liberté. Nous croyions, nous, à un tout autre changement mais le premier arrangement a prévalu. Voici quelques conjectures pour le remplacement du Directeur sorti: Siéyès porté par les républicains systématiques, Dubois-Cancé par les hommes à grandes mesures, Duval par le parti

- 372 Jenner an Ochs, 14. 5. 1799⁴.
 373 Ochs an Jenner, 22. 5. 1799 (3 prairial an VII).
 374 Jenner an Ochs, 25. 5. 1799.
 376 Laharpe an Ochs, Anfang Juni 1799.
 377 Ochs an Talleyrand, 11. 6. 1799.
 378 Ochs an Jenner, 11. 6. 1799.
 379 Ochs an Jenner, 14. 6. 1799.
 380 Jenner an Ochs, 17. 6. 1799.
 381 Jenner an Ochs, 19. 6. 1799.
 (*Chute de Ochs*, 20. 6. 1799)

du Directoire, Cambacérès, Abrial, Talleyrand, Beurnonville, etc.... Je suis consterné par cette sortie, elle nous nuit et à moi, en particulier très essentiellement. Je ne suis pas, cependant, hors de mesures; on me dit dans ce moment qu'il (Reubell) deviendra ministre des Relations extérieures. (Qui) vivra verra...»

⁴ «La situation du Directeur Reubell m'afflige. Il paraît être menacé par contre-coup de l'affaire de Schérer. On m'assure aujourd'hui qu'il a accepté la place d'inspecteur général de la République Batave. Je crains que ce soit là un nouveau piège qu'on lui tende. Vous pouvez envisager Schérer comme la personne qui a perdu l'Italie et, par contre-coup Reubell.»

Note de *Steiner*: «Der Sturz Ochs' aus dem Direktorium steht im nächsten Zusammenhang mit dem Rücktritt Reubells. Von diesem Gesichtspunkte aus ist die gegen Ochs gerichtete Aktion auf Verrat zu prüfen...»

Lettres

I. B.N. Mms., Nouv. acq. fr. 23.641, fol. 222

Pierre Ochs à Reubell, 10 thermidor an IV (29 juillet 1796)

Citoyen Directeur,

Nous avons décrété hier que les ci-devants Episcopaux¹ devaient quitter notre canton d'ici à trois mois et qu'on devait leur intimer de ne point dire de messes, de se tenir tranquilles et de ne point s'immiscer dans aucune affaire politique. Les trois mois ne sont point de mon avis, je ne voulais leur accorder que trois semaines: telle est l'influence que ces ennemis nés de notre liberté et de notre religion ont déjà su se procurer ici! Vraisemblablement qu'en insistant sur trois mois on comptait sur quelque changement dans vos armées en Souabe². Déjà, ce matin, au sortir de la messe les jardiniers domestiques catholiques se disaient qu'il avait été question hier au Conseil de renvoyer les chanoines mais que cela n'avait été que du «democratisches Geschwätz» (bavardage démocratique).

On répand aujourd'hui la nouvelle que vous avez été battu dans le Tyrol et qu'on vous a pris beaucoup de canons³.

Voici une feuille que le distributeur des gazettes à la poste s'est avisé de répandre, on l'a mis en prison et nous allons remonter à la source de pareilles fabrications.

Les habitants d'outre-Rhin craignent le retour des Autrichiens et leur vengeance. Ils croient déjà les avoir chez eux. On a recommencé hier à sauver des blessés en notre ville.

¹ Les ci-devant Episcopaux: ici, les chanoines et chapelains de l'ancien Haut-Chapître de Bâle résidant à Arlesheim et les prêtres de l'ancien Evêché de Bâle, réfugiés les uns et les autres à Bâle.

² Les troupes françaises avaient pris l'offensive en Allemagne sur deux fronts. Au Nord, Jourdan à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse avait passé le Rhin à Neuwied et avait marché sur Wetzlar et sur Francfort et de là sur Wurtzbourg. Au Sud, Moreau à la tête de l'armée de Rhin-et-Moselle avait franchi le fleuve à Kehl et marchait à travers la Souabe en repoussant devant lui l'Archiduc Charles afin de faire sa jonction avec Jourdan en Haute-Bavière dans la région de Bamberg.

³ Il n'y avait pas, alors, d'opérations d'envergure au Tyrol. Mais après la prise de Milan et du Milanais (mai), les Conventions de Brescia avec la Cour de Naples et de Bologne avec le Pape, enfin l'occupation de Vérone et de Legnago, Bonaparte menaçait Mantoue et les places autrichiennes du Quadrilatère. Le feld-maréchal Wurmser avait rassemblé au Tyrol du Sud vers Bozen et Meran une forte armée et descendait sur Mantoue par la rive gauche de l'Adige pendant que son lieutenant Kasdanovitch marchait dans la même direction par la rive droite du fleuve.

Outre les Episcopaux et prétendus bourgeois honoraires, nous n'avons que quatre émigrés ici:

1° *Une dame Louise Bernard de Paris qui se trouve ici depuis le 15 août de l'année passée; son mari est à Hambourg; il était conseiller à quelque Cour à Paris. Elle dit qu'on lui promet sa radiation de la liste des émigrés.*

2° *Louis Olier de Saint-Marlo qui attend aussi sa radiation.*

3° *V. de Fontenelle qui est dans le même cas.*

4° *Un comte de Fouchicourt qui est ici depuis 89 avec sa fille. Il a beaucoup de protecteurs ici. Il est de la Franche-Comté. Il loge chez un des plus grands ennemis de votre révolution. On l'a accusé autrefois d'avoir harrangué dans la rue des voituriers de la Franche-Comté pour les persuader qu'il leur convenait d'avoir un Roi; il a nié le fait.*

A ces quatre on peut ajouter un Alsacien de Widespach, secrétaire du Ministre Impérial logeant chez la femme Rippel⁴.

Le seul moyen de tranquilliser vos frontières, de faire qu'un Français puisse voyager en Suisse avec sûreté et d'ôter le levain de discorde et de faction qui fermente dans nos cantons, est d'éloigner sans rémission tous les ennemis de votre révolution.

Salut et fraternité, ces lettres en sont la preuve.

*P. Ochs, Grand-Tribun
Bâle ce 10 thermidor de l'an IV^e*

Reitzenstein, que le Margrave a député vers vous est au fond de l'âme, ainsi que sa femme, un vrai démocrate. Je l'ai suivi de près quatre ans. Aussi les Autrichiens le détestent-ils cordialement.

II. B.N. Mms., Nouv. acq. fr. 23.641, ff. 220|221

P. Ochs à Reubell, 18 thermidor an IV (6 août 1796)

Citoyen Directeur,

Il importe que vous déclariez bientôt que les nobles alsaciens qui, depuis votre révolution, ont obtenu des attestations de bourgeoisie honoraire à Bâle, étant Français et n'appartenant point à la Confédération Helvétique en 89, sont réputés émigrés. Je n'attends que cette déclaration du pouvoir exécutif pour travailler à débarrasser notre canton de cette engeance. D'ailleurs, si

⁴ La femme Rippel: c'est chez elle que furent trouvés à l'automne de 1797, après le 18 fructidor, beaucoup de papiers d'émigrés français. Bacher la dénonça alors comme la principale hôtesse des émigrés et des ennemis de la France à Bâle.

vous ne la faites pas, la révolution aura été nulle pour l'Alsace, car presque tous les nobles alsaciens ont été autrefois bourgeois ou possessionnés en Suisse, puisque la révolution Helvétique a précisément consisté en ceci qu'on a exterminé, chassé, exilé, le plus grand nombre et que d'autres, par rage ou par mépris, se sont expatriés volontairement. Or, si tous ces nobles rentrent ou viennent s'établir chez vous, comme Suisses possessionnés en France, ils seront mieux qu'avant la révolution Française, puisqu'ils étaient alors vassaux, sujets et soumis à vos lois. Maintenant ils viendront écrémer le pays, fanatiser leurs ci-devants paysans, royaliser les bourgeois des villes, et puis, au premier symptôme de danger, se mettre à l'abri en Suisse pour y continuer leurs manœuvres. Rien ne m'a paru plus choquant depuis le 10 thermidor, lors de la grande réaction, que de voir des êtres à trois masques porter hier la cocarde nationale en Alsace, aujourd'hui le chapeau sans cocarde à Bâle et demain la cocarde archiducal dans leurs fiefs autrichiens. Je sais qu'ils ont des protecteurs, que les demoiselles de l'un, les alliances des autres, les rapports de religion, leurs anciennes connaissances à Strasbourg... enfin mille intrigues se jouent en leur faveur. Le danger n'est que plus grand à mes yeux et j'ai cru devoir vous en avertir.

Une autre chose également importante pour vos frontières et pour les patriotes de Bâle, c'est l'éloignement des chanoines et autres personnes du ci-devant Evêché de Bâle, attachés soit au chapitre¹ soit au Prince-Evêque. Si ces individus sont Français, qu'ils retournent dans le Mont-Terrible; s'ils sont Suisses ou prétendus Suisses, qu'ils aillent habiter le lieu de leur nouvelle patrie; s'ils appartiennent à la Cour de l'Evêque, qu'ils se réunissent à lui. Nous avons donné, outre la chapelle du Ministre Impérial, une de nos églises aux représentants des contingents des cantons catholiques. Bientôt les chanoines y ont dit la messe. A présent il y accourt une foule de monde du Mont-Terrible et du Haut-Rhin et, croyez-moi, ce n'est point l'obéissance à vos lois qu'on y enseigne. Le grand espoir est qu'après quelque grand échec dans le Tyrol ou en Bavière, il se forme une Vendée depuis la Forêt Noire jusqu'aux Vosges, qui coupe la retraite à vos troupes. J'avais toujours insisté sur ce qu'on leur assignât une église au Petit Bâle parce que le Petit Bâle était autrefois compris dans le diocèse de l'Evêque de Constance et que cet Evêque n'y avait pas l'ombre de droit politique. Mais, pour causes faciles à deviner, on a insisté pour avoir une église dans la grande ville. L'Ambassadeur² trouve ces rassemblements très dangereux pour vous et pour nous. Il voit très bien comme moi que le but de ce chapitre et de ces émigrés est de rentrer insensiblement dans leurs anciens droits à Bâle et de nous faire ainsi rétrograder de trois siècles. Il sera bon de l'autoriser à nous adresser sous des formes douces une note ferme et vigoureuse.

¹ Le Haut-Chapitre de Bâle résidant jusqu'en 1793 à Arlesheim.

² L'ambassadeur de France François Barthélemy qui résidait à Bâle dans une maison appartenant à Pierre Ochs.

Quant aux autres émigrés qui se trouvent en Suisse, il arrive ce que j'ai prévu. On a mis des termes à leur expulsion pour gagner du temps. A présent on prépare l'esprit du public à des exceptions en faveur de ceux qui exercent quelque art, de ceux qui donnent des leçons, des déportés, de ceux qui ont espoir de se faire rayer de la liste des émigrés, de ceux qui se sont fait naturaliser dans quelque endroit quelconque de la Suisse. Enfin les Ministres de l'Empereur et de l'Angleterre ont refusé des passeports. Vous avez cerné la Suisse et on dit déjà qu'il n'y a plus moyen de renvoyer les émigrés. Je crois donc indispensable que l'Ambassadeur, par ordre exprès du Directoire insiste de nouveau à ce qu'on purge la Suisse de ces plantes vénéneuses. Mais, réplique-t-on, où les envoyer? Ma réponse est dans la Thurgovie. Quand une fois ils y seront, vous aviserez aux moyens de leur prescrire une route par la Souabe et la Bavière pour se rendre en Autriche ou en Russie; et ceux qui ont quelque titre à espérer leur radiation pourront rester provisoirement en Thurgovie. Ces gens sont incorrigibles, ils n'ont pas plutôt quitté un patriote que leur propos sont tels qu'il y a trois ou quatre ans; ils sont les plus acharnés de vos ennemis. D'ailleurs ils pervertissent l'esprit public en Suisse et nos aristocrates deviennent, à force de les fréquenter, plus têtus et plus bêtes que jamais. Comment les magistrats patriotes en Suisse pourront-ils porter leurs collègues à faire les sacrifices que la raison et la justice naturelles réclament si ces collègues sont sans cesse influencés par les émigrés? Ils s'y opposent déjà assez par orgueil et par intérêt. Je veux aussi qu'il n'y ait pas un Suisse qui ne parle avec enthousiasme de la France et qui bénisse la révolution: or, comment l'espérer tant que nous aurons dans notre sein des milliers d'individus étrangers qui, par le préjugé de la naissance et d'anciens souvenirs, par leurs cajoleries et par leurs bassesses, par l'analogie de leurs principes, dirigent l'opinion d'une certaine classe en Suisse? Ajoutez qu'on est dans l'opinion qu'ils ont tant d'amis dans le Corps Législatif et dans vos bureaux qu'on croit se brouiller avec vous en faisant ce qu'on dit que vous ne demandez que pour la forme.

En écrivant cette lettre, j'en ai reçu une d'un magistrat de Lucerne³ dont l'extrait suivant vient fort à propos: «les espérances des aristocrates ne sont pas entièrement anéanties. Le silence du cabinet de Vienne leur est d'un bon augure parce qu'il suppose qu'il est l'effet de grandes ressources que l'Empereur a encore pour vaincre enfin ces rebelles de Français. Attendez, nous disent-ils, jusqu'à ce que les sans-culottes viennent devant les portes de Vienne, et alors, vous verrez que la noblesse de la Hongrie se mettra à cheval comme elle l'a fait dans la guerre de 40⁴ et chassera cette

³ Peut-être Bernard Meyer de Schauensee avec qui Ochs entretenait une correspondance?

⁴ La guerre de Succession d'Autriche. Ochs rappelle ici la scène fameuse de 1740 à la Diète de Presbourg: les magnats magyars avaient alors tiré leurs sabres et s'étaient écriés «*Moriamur pro rege nostro Maria-Theresia*», formule

tourbe féroce comme de la poussière. Si je ris de bon cœur de tant de folie, la réflexion cependant ne peut pas m'échapper que cette hydre ennemie continue à espérer, à se plier et à se replier et même à menacer aussi longtemps qu'un anneau de son corps hideux a encore assez de force pour se remuer. Elle pousse l'effronterie au point de faire parler le Ciel lorsque ses forces mondaines sont aux abois. Les nouvelles d'Italie me disent que les statues des Saints dans les états du Pape remuent la tête, ouvrent et ferment la bouche ou les yeux et que le peuple ne manque pas de crier au miracle. C'est une véritable épidémie qui gagne tous les Saints. Mais toute épidémie est mortelle, et j'espère que celle-là le sera aussi lorsque le peuple verra le prêtre derrière la toile mettant en mouvement toutes ces pagodes. Le Duc de Toscane qui n'est pas amateur de ces jongleries a réduit ses Saints au silence et quelques clairvoyants en ont fait cesser le charme. Mais on effraye pas aussi facilement Notre-Dame des Ermites au canton de Schwytz, car elle est Suisse⁵! Elle parle aussi à son tour à un vieillard qui l'écoute et qui en fait part à un domestique du couvent. En attendant, les Français chauffent de près Mantoue. Au lieu du grand revers annoncé dans toutes les gazettes, ils ont pris des redoutes et vingt-cinq canons. On croit que la place ne pourra plus faire une longue résistance⁶. »

Salut et fraternelle cordialité. Ma lettre n'est que pour vous et vos chers collègues⁷.

*Bâle ce 18 thermidor an IV
Pierre Ochs Grand-Tribun*

III. B.N. Mms., Nouv. acq. fr. 23.641, fol. 223

Pierre Ochs à Reubell, 12 vendémiaire an V (3 octobre 1796)

Citoyen Directeur,

Dans une de mes lettres, je crois que c'était celle du 20 thermidor¹, je vous donnais à connaître mes inquiétudes de vos succès. Jevous y parlais d'une

latine curieuse afin de masquer la fiction selon laquelle la couronne de Saint-Etienne ne pouvait aller à une femme...

⁵ Einsiedeln.

⁶ Mantoue bloquée par Bonaparte résista encore fort longtemps: elle ne capitula que le 2 février 1797 après la victoire décisive de Bonaparte à Rivoli le 14 janvier.

⁷ Les Directeurs Letourneur, La Revellière-Lépeaux, Barras et Carnot.

¹ Renvoi à la lettre précédente du 18 thermidor an IV.

grande embuscade et d'une espèce de Vendée qu'on travaillait à former dans toute la chaîne de la partie catholique de la Forêt Noire. Mes inquiétudes se sont vérifiées.

Attendez-vous à un reproche qu'on va vous faire. Certaines feuilles qui sont toujours l'écho de ce que vos ennemis au dehors disent contre vous ne manqueront pas d'en faire mention. On dira qu'ayant conçu le plan d'éloigner deux armées de vos frontières de la distance de 80 lieues, il fallait placer entre ces armées et vos frontières une armée d'observation: 30 000 hommes dans la Franconie et autant dans la Souabe.

On dira aussi que, dans tous les pays soumis à l'Autriche ou dévoués à cette puissance, il aurait fallu suspendre les autorités et tâcher d'éloigner tous ceux qui, par état, ne pouvaient pas être pour vous, en ce que leur séjour dans le pays et leur influence leur ont laissé le temps de travailler les esprits au point où ils en sont.

Il vous faudra prendre de grandes mesures. La Hongrie, la Bohême et l'Autriche sont vraiment électrisées. Le soldat autrichien a toujours été bon. L'officier était mauvais parce qu'il servait sans savoir pourquoi mais à présent il s'est réveillé, il fait des sacrifices, on vous prépare de grands coups par le moyen de la cavalerie.

Quant aux paysans catholiques de la Souabe, ils sont en pleine insurrection. C'est une horde d'assassins et de brigands. Les uns sont mûs par le fanatisme et ne parlent que de larmes que la Vierge a versées en Italie, les autres sont avides de louis et de montres dont on leur dit que vos soldats sont chargés, d'autres enfin marchent par peur et parce qu'on les menace du courroux de l'Empereur qui est dit arriver avant trois mois avec 80 000 hommes. Leur conduite envers les Français crie vengeance. Ils agissent en lâches assassins. Quand vous eûtes passé le Rhin ils ne cessaient de répéter que, pourvu qu'on ne ravageât point leurs propriétés, qu'on ne brûlât point leurs maisons et qu'on leur laissât la vie, ils se soumettraient à tout, ils paieraient ce qu'on leur demanderait, qu'ils savaient bien quels étaient les droits de la guerre et que les Français avaient été sans paye depuis plusieurs mois. Et bien! on les a laissé vivre en paix, habiter leurs chaumières, cultiver leurs champs, vendre leurs récoltes en Suisse, adorer leur Saints et sonner leurs cloches, et, pour récompense, ils se lèvent en masse pour assommer et piller ce qu'ils rencontrent de Français. Pour les justifier, on exagère le pillage de vos troupes. Mais on sait assez que c'est dans les villes principalement que ces troupes ont fait leur poche. Or, les villes se comportent toutes bien et les campagnes et les vallées seules ont levé l'étendard de la plus exécration barbare. Cet exemple est d'autant plus dangereux que, déjà, en Alsace, on entend de singulier propos: «Ceux de la Forêt Noire ont du courage! Voilà comme nous aurions dû faire contre ces Welsches! Il nous faudra bientôt marcher sur Paris et ainsi du reste...»

Je suis de la plus grande impatience de savoir comment Moreau effectuera

*sa retraite*². Derrière lui est Latour³, à sa droite se trouve l'Archiduc, à sa gauche Frölich et, devant lui, le détachement de l'armée de l'Archiduc qu'on a fait monter à 20 000 hommes et dont l'occupation actuelle est d'exercer, armer, et conduire les paysans. Ces imbéciles citent les batailles que les Suisses ont remportées. Ils apportent des pierres sur les montagnes. Ils font des abatis. Ils détournent des torrents. Leurs cloches sont au moindre bruit en branle pour faire marcher toutes les communes.

Vous saurez que l'Autriche menace la Suisse parce qu'on ne livre pas vos fugitifs aux coups des paysans. J'ai joui depuis quelques jours en apprenant avec quel intérêt, quels soins, quel empressement, les habitants de notre canton et de ceux de Zurich, de Berne et de Schaffhouse traitent vos blessés et vos malades.

Ces détails, vous le sentez bien, ne sont que pour vous et vos collègues.

*Bâle ce 12 vendémiaire de l'an Ve
(non signé)*

IV. B.N. Mms., Nouv. acq. fr. 23.641. ff. 224.225

Pierre Ochs à un représentant du peuple, 20 germinal (an V) – 9 avril (1797)

*Cher Représentant*¹,

J'ai lu dans les feuilles d'hier un extrait d'un ouvrage du colonel Laharpe² cousin du général de ce nom tué au champ d'honneur en Italie. On n'a pas

² L'Archiduc Charles ayant battu Jourdan en septembre, Moreau qui avait passé le Lech le mois précédent se trouva dangereusement en flèche et craignit de voir sa retraite coupée. Il dût se résoudre à rétrograder à toute allure à travers la Forêt-Noire. Il avait battu les Autrichiens à Biberach le 2 octobre mais Pierre Ochs ne pouvait, évidemment, connaître ce détail le lendemain. Au terme d'une retraite fameuse de vingt-six jours, Moreau put repasser le Rhin à Brisach et à Huningue sans pertes ou presque, malgré l'effervescence des montagnards souabes.

³ Le général, plus tard feld-maréchal comte de Latour était d'abord sous les ordres de l'Archiduc. Celui-ci ayant fait mouvement vers le Nord pour accabler Jourdan, Latour avait pris le commandement des troupes qui se trouvaient face à Moreau. Frölich était l'un de ses lieutenants.

¹ Sans doute, Jean Adam Pflieger (1744–1801), député du Haut-Rhin, avec qui Ochs entretenait une correspondance assez suivie. Il avait été successivement député aux Etats généraux pour le bailliage de Belfort et Huningue, procureur général syndic du Haut-Rhin, député à la Convention puis au Conseil des Cinq-Cents. Il était originaire d'Altkirch.

² Ochs ne connaissait donc pas, ou, au moins fort peu, Laharpe à ce moment.

indiqué le nom du libraire. Si, par hasard vous le rencontriez, vous m'obligeriez en disant à ce libraire de m'envoyer un exemplaire de cet ouvrage par la poste aux lettres et de m'indiquer comment le payer. Les faits cités sont encore présents à ma mémoire. J'ai aussi remarqué le passage suivant: « tant il est vrai qu'avec l'aristocratie il n'y a ni trêve ni transaction ni oubli ». Vérité des vérités! Vérité si vraie qu'elle est la raison pourquoi la royauté qui s'étaye toujours de l'aristocratie est principalement tyrannique, vexatoire et humiliante.

Quant à nos bailliages italiens³, voilà ce que je présume qu'on fera. Si on les croit soutenus, on s'en tiendra à des exhortations et à des moyens de police. Si on a la certitude ou l'espérance qu'ils ne seront pas soutenus, on emploiera la force. Quelques contingents envoyés promptement ramèneront ces Freiheitslustigen à la raison. J'espère bien que mon fils n'en sera point. Je ferai tout pour les conserver en qualité d'égaux et de Confédérés mais rien pour perpétuer leur sujétion sujétissime.

J'apprends qu'il est arrivé à Arlesheim un homme que j'ai beaucoup estimé pendant son séjour dans notre ville au commencement de la guerre: il s'appelle Reibelt⁴, il est des environs de Mayence. J'espère qu'il avertira le gouvernement de l'état du Mont-Terrible ¹⁵. La première faute a été d'y avoir accordé la neutralité à l'abbaye de Bellelay sous le prétexte que Soleure a un droit de combourgeoisie avec cette abbaye⁶; ça a été une faute majeure

³ Les bailliages communs de Bellinzona, Blenio, Riviera, Val Maggia, Locarno, Lugano et Mendrisio; les trois premiers étaient sujets de Schwytz, Uri et Unterwalden, les quatre derniers étaient sujets de tous les Etats Confédérés sauf Appenzell. Plus au nord, le Val Leventina appartenait à Uri seul.

⁴ Il s'agit d'un Mayençais devenu munitionnaire des armées françaises, parent ou plutôt simple homonyme d'un chanoine de Bâle avec lequel il fut souvent confondu. On le confondit aussi avec Reubell lui-même, d'autant plus facilement que la prononciation alsacienne du moment du nom du Directeur colmarien était « Reibell ». C'est ce Reibelt munitionnaire qui acheta plus tard le couvent de Mariastein. Le Geographisches Lexikon der Schweiz écrit ainsi: « (Das Kloster) wurde später mit allen seinen Ländereien von Napoleon I. dem Politiker Reubell geschenkt » (!) (Bd. III, p. 293-294). De même Willibald Beerli, auteur d'un opuscule intitulé: « Mariastein, seine Geschichte und sein Heiligtum » (Arlesheim 1948), écrit: « Schließlich und endlich verkaufte der Kommissär Reubell das Kloster mitsamt dem Gute » (p. 22-23). Voir là-dessus J. Suratteau, Le département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire, Paris 1965, pp. 729-730 et note 60 p. 753.

⁵ Les numéros (1), (2), (3), (4), (5), (6), (7) sont de la main de Reubell. Ils devaient renvoyer à des notes prises par le Directeur pour être lues à ses collègues du gouvernement.

⁶ Sur la neutralité de Bellelay et l'attitude de la France à cet égard, le mémoire de Gobel en 1793, voir: J. Suratteau, Etudes sur le département du Mont-Terrible, Actes de la Société jurassienne d'Emulation, année 1955, pp. 87-88. Un commissaire du Directoire: F. A. Roussel, Annales historiques de la Révolution française, oct.-déc. 1957, p. 326. Le département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire, op. cit., pp. 604-605.

qu'on aurait dû redresser depuis longtemps 2. La seconde faute a été d'y avoir laissé entrer des personnes dont on aurait dû différer la radiation au moins jusqu'à la paix telles que la famille du bailli et baron d'Andlau, le Grand Doyen de Rosé, le baron de Maler et tant d'autres. Ces gens ne sont pas rentrés mais sont censés rentrés, ils vont et viennent, ils ont les autorités pour eux⁷. Enfin je me suis dit souvent que j'étais un grand sot de me brouiller avec tout le monde pour remplir nos promesses de police envers vous tandis que tout était si bien arrangé dans le Mont-Terrible qu'on n'avait pas besoin de nos gens pour faire ce qu'on avait envie de faire.

(quatre lignes barrées et rendues complètement illisibles)⁸

Bacher a du reste suffisamment averti de tout. Je lui donnai dans le temps des renseignements sur les prétendues bourgeoisies qu'on faisait valoir. Il a dressé sur mes indications un excellent mémoire à ce sujet qu'il envoya aux autorités⁹. Eh bien! quinze jours après, un jeune d'Andlau en avait déjà copie et il faisait une réponse telle quelle¹⁰.

Une troisième faute que l'on a faite c'est de n'avoir point exigé que les moines de Notre-Dame-de-la-Pierre se retirassent à Soleure (Biel, Benken, Notre-Dame-de-la-Pierre, Rodersdorf, etc...) où se commettent une foule d'abus; mais ces abus seraient moindre si ces moines ne les favorisaient point, ou ne servaient pas de prétextes à mille aller et venir¹¹. Enfin les autorités constituées dans le Mont-Terrible et notamment le commissaire en chef passent pour aimer l'argent, pour faire leur bourse, pour s'enrichir

⁷ Le baron Charles Népomucène d'Andlau de Birseck, ancien Grand-Bailli épiscopal du Birseck et ses fils: le baron Conrad-Frédéric, le futur gouverneur de la Principauté de Bâle en 1814-1816, le Chanoine Joseph et les chevaliers Philippe-Hartmann et Simon-Jean-Baptiste; le Grand Doyen du Haut-Chapître de Bâle, Ignace-Meinrad de Rosé de Multenberg; le Baron François Joseph Elzear de Maler, ancien Bailli de Delémont, originaire du Toggenburg, et son fils François-Joseph, Vicaire général de l'Evêché de Bâle.

⁸ Quatre lignes barrées et rendues complètement indéchiffrables.

⁹ Voir sur le plan Ochs-Bacher notre article: Etudes sur le département du Mont-Terrible, cité, pp. 104-107 et notre thèse: Le département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire, citée, pp. 618-624. Nous avons utilisé cette lettre pour montrer la source du mémoire signé de Bacher.

¹⁰ Roussel, le Commissaire du Mont-Terrible, fut accusé d'avoir communiqué «au jeune d'Andlau» (c'est-à-dire au baron Conrad-Frédéric) divers renseignements. (J. Suratteau, Un commissaire... art. cit. pp. 331-332. Le département du Mont-Terrible... op. cit., p. 200 et notes 124 et 125, p. 222.) On voit aussi, dans un autre document des papiers de Reubell, une note intitulée: «Barthélemy et ses secrétaires» (B.N. Nouv. acq. fr. 23.642, pièce 60) que Laquiante et Laborie, secrétaires d'ambassade, entretenaient d'excellentes relations avec C.-F. d'Andlau.

¹¹ De nombreux incidents avaient eu lieu dans ces enclaves soleuroises et, surtout dans celle de Mariastein. Voir là-dessus les documents des Archives de Soleure (cités dans notre thèse, Le département du Mont-Terrible, introd. p. XXVII).

au moyen des forêts nationales. Je dis: passent car je ne sais cela qu'ouï dire ¹². *Ce qu'il y a de certain, c'est que vos braves soldats étaient dans l'Ile du Rhin et dans les hôpitaux et que l'on faisait du feu avec des bois de lits, de vieux affûts de canons, etc... tandis que l'on vendait à Bâle force bois du Mont-Terrible* ¹³. *Ce qu'il y a de certain c'est que l'on tue là la poule aux œufs d'or et que si l'on continue à agir du train qu'on y va les communes du Mont-Terrible seront dans quelques années dans une disette absolue de bois. En général, vous auriez besoin d'une loi semblable à celle qui existe chez nous depuis longtemps et qui défend aux baillis pendant les huit années de leur gestion et judicature de faire aucune acquisition quelconque dans leur bailliage. Il est vrai que vous payez si mal vos administrateurs et employés que vous les obligez pour ainsi dire à se servir de mille moyens indirects de fournir à leurs besoins. Au reste, vous sentez bien, mon cher ami, que je ne vous mande tout ceci que pour vous rendre attentif à l'état de cette contrée et que je n'ai nullement envie de rentrer en discussion avec qui que ce soit, d'autant plus que je sais indirectement que Bacher crie assez, crie depuis longtemps et ne s'y fait que des ennemis* ¹⁴.

Vous ferez bien de ne pas garder longtemps Moreau à Paris, les progrès de Buonaparte, s'il n'est bientôt soutenu, m'allarment. On dit que vous ne passez pas encore le Rhin parce qu'à force de gaspillage, les choses ne sont faites qu'à moitié. Reste à savoir si c'est vrai.

*5 Je ne doute pas que vous ayez de bien mauvaises élections. On a tant écrit contre les Jacobins depuis que ce mot a un double sens, on a si ouvertement parlé en faveur de la royauté, des émigrés et des prêtres réfractaires, on a tant obtenu de radiations ou de rentrées sans radiations qu'en vérité je m'étonne que la République subsiste encore. Il faut qu'elle soit bien forte pour résister à tant de coups. Le «Rédacteur» du *Germinal* article Paris du 13 m'a inspiré de nouveau de la confiance* ¹⁵.

¹² Sur cette accusation vague, voir J. Suratteau, Un commissaire du Directoire, ...art. cité, p. 323. Sur les ventes de forêts dans lesquelles Roussel était intéressé, au ban d'Arlesheim, J. Suratteau, Le département du Mont-Terrible, op. cit., p. 365-367.

¹³ Les graves accusations portées contre Roussel et les membres de l'administration du Mont-Terrible lors du blocus de la «tête de pont de Huningue» sont rapportées dans notre thèse, Le département du Mont-Terrible... pp. 456-463 et notamment p. 461 et note 188 p. 440. Une accusation d'un autre Bâlois, probablement Wernhard Huber, contre Barthélemy à propos de la même affaire se trouve dans deux autres pièces de la même correspondance de Reubell (B. N. Nouv. acq. fr., 23.642, pièce 60 et 23.654, pièce 41).

¹⁴ Bacher était renseigné directement de Porrentruy par son frère Tiburce qui était employé dans les bureaux de l'administration du département du Mont-Terrible. Voir J. Suratteau, Le département du Mont-Terrible... op. cit., p. 9 et p. 262.

¹⁵ Les élections qui étaient en train de se dérouler du 20 au 30 germinal de l'an V furent, en effet, marquées par un triomphe des candidats hostiles au

Bridel, ministre du Saint-Evangile¹⁶, célèbre par ses sermons, ses vers, ses lettres, ses discours en faveur de la Coalition, qui nous a quitté depuis deux ans pour aller cacher sa honte d'avoir si mal prophétisé dans quelque vallée reculée dont il dessert la cure, Bridel, dis-je, a invité Monsieur l'Abbé de l'Isle à venir chez lui. Ce bon vieillard brûle d'envie d'accepter cette invitation. Mais sa demoiselle de Vauchamp n'en a aucune envie. Cependant ils aristocratisaient du matin au soir tout à leur aise. Il est vrai que cette vallée n'est point une vallée de passage, de communication, d'intrigue.

Voilà ce qu'un de mes amis domicilié à Vienne m'écrit: «Vous devez être instruit de ce qui se passe. Aussi je me dispenserai de la tâche affligeante de vous en parler.» Cette phrase écrite de Vienne me paraît dire beaucoup.

Je viens de recevoir nos lettres d'Italie. On est tout rassuré. Nos Freiheitslustigen n'ont qu'à cacher leur joie. L'administration générale de Milan vient de défendre, sous peine de prison, d'altérer la bonne intelligence avec le gouvernement suisse ou de troubler la tranquillité publique ou d'exciter quelques mouvements de quelque manière que ce soit. Nous respirons donc, mon cher ami! Nous nous ressaisissons du sceptre qui allait échapper de nos mains! Il me semble que je merengorge et que je trouve haut d'un pouce de plus qu'hier. Au reste plusieurs considérations auront porté l'administration de Milan à cette démarche, outre les indications de l'Ambassade et les conseils de vos généraux. D'abord, il y a eu à Salo dans l'état de Venise une affaire au désavantage des nouveaux républicains. Puis Buona-parte et ses légions s'éloignent, ce qui affaiblit le parti des républicains. Enfin si les cantons envoient quelques milliers d'hommes à Lugano cela pourrait devenir un sujet d'inquiétude pour les démocrates peureux, des encouragements pour ceux des Milanais qui regrettent l'ancien régime. Il est vrai qu'il faut du pain pour nourrir ces contingents et que le pain et le riz viennent du Milanais mais peut-être que la présence seule de ces contingents pourrait embarrasser l'administration de Milan dans sa marche.

Un de nos vieux routiniers me disait un jour: «Vous avez beau prêcher, vous ne réussirez pas. La République Française dissoudra la Coalition, poussera un coin de mur jusqu'à l'Empereur et au Roi d'Angleterre... mais elle échouera contre l'aristocratie Suisse et le pouvoir exécutif restera chez

gouvernement et même à la République. Elles portaient sur un tiers des sièges dans les deux Conseils législatifs. Voir J. Suratteau, Les élections de l'an V aux Conseils du Directoire, Annales historiques de la Révolution française, 1958, no 5, pp. 21-63. L'article du journal officieux «*Le Rédacteur*» du 14 germinal, ici cité, non signé, avertissait que le gouvernement ne tolérerait pas qu'à l'issue des élections, la forme du régime fut mise en cause.

¹⁶ Il s'agit du «Doyen» Philippe Sirice Bridel, d'origine vaudoise, auteur en 1782 du «*Discours préliminaire*» puis des «*Poésies helvétiques*». Il avait prôné une littérature nationale suisse. Comme beaucoup d'hommes des lumières, il avait accueilli avec transport la Révolution française, mais avait réprouvé la tournure prise par les événements à partir de l'été 1792.

nous aux familles gouvernantes. L'art de la politique qui réussit est en Suisse. On aura des affidés partout, on se fera des amis. On saura même graisser la patte en temps et lieu. On saura jouer de toutes les espèces de républicanisme comme on a su jouer jadis de l'enthousiasme pour les rois, les stathouers, les Etats-Généraux, etc...» En effet, vous ririez si vous voyiez les courbettes, les protestations, le serrements de mains, les invitations, les envois de mangeaille, etc, etc... des gens que lorsqu'ils votaient naguère avaient l'air de gens prêts à vous arracher les yeux...

On vient de me parler d'une lettre d'Innsbruck qui prouve que les Français n'y sont pas encore mais qui annonce de grandes inquiétudes. On est sans nouvelles de l'Archiduc. Les Français sont à Klagenfurt capitale de la Carinthie et coupent toutes communications entre le Tyrol et la Carniole en sorte qu'ils prennent comme dans un piège tous les renforts à mesure que ceux-ci arrivent¹⁷.

*Ce 20 germinal
Salut et amitié inviolable
(non signé)*

6 + p. ex., le croiriez-vous un émissaire du parti anglais en Suisse a été envoyé à Paris pour viser les passeports des Suisses. C'est un Bernois, son nom est Gruyères. Johannot le connaît bien¹⁸.

Je ne conçois pas comment on a pu exclure des Assemblées primaires ceux qui ont exposé leur vie dans l'intérieur contre les troupes rebelles, p. ex.

¹⁷ L'avance de Bonaparte prenait une allure foudroyante. Après sa victoire au Tagliamento, le passage du Tarvis par Masséna, celui de l'Isonzo par le gros de l'armée le 30 mars, le général corse était arrivé à Leoben le 6 avril. L'avant-garde commandée par Masséna était au Semmering à 25 lieues seulement de Vienne.

¹⁸ Le «baron» de Gruyères ou, selon son nom bernois, Hermann Heinrich von Greyerz. Son rôle avait été dénoncé déjà à plusieurs reprises par Bacher sans doute renseigné par Ochs. Il avait été expulsé de France peu auparavant. On reparlera de lui après le 18 fructidor, à l'automne suivant. Jean Johannot (1748-1829) belfortain d'origine genevoise, Président du département du Haut-Rhin puis député à la Convention et enfin au Conseil des Anciens, sera expulsé de France en 1815 comme régicide ayant adhéré aux Cent-Jours et reviendra finir ses jours et mourir en Suisse à Echichens (Vaud).

pour la réduction de Lyon. La nouvelle de cette réduction fut ici dans le temps un coup de foudre pour nos ennemis. J'ai trop de détails sur l'affaire de Lyon pour qu'on puisse me faire prendre le change!

Il est arrivé ici il y a quelques jours une dame de Longchamp et sa fille. Elles émigrèrent au commencement de la révolution et passèrent ici quelques mois; elles sont de Strasbourg. Et bien on m'assure qu'elles vont rentrer sans avoir besoin d'un décret du Corps Législatif. Leur proche parent est Mouillesaulx administrateur des postes à Paris.

7 Un chirurgien d'Avignon émigré se nommant Offand et venant actuellement de la Bohême veut rester ici pour rentrer. Son beau-frère est administrateur de la poste à Paris et il doit lui avoir promis sa radiation prochaine.

Il m'importe peu de savoir qui on veut faire rentrer ou non mais il m'est désagréable de voir qu'on nous presse officiellement d'éloigner les émigrés¹⁹ et les prêtres réfractaires de nos cantons tandis que de l'intérieur de la France on les appelle et on leur procure légalement, du moins pour la forme, les moyens de rentrer. Je voudrais qu'on nous envoyât la liste de ceux que l'on veut ravoir et nous saurons à quoi nous en sommes. Voici deux comtes (de Fouchicourt et de Beaumont²⁰) qui, depuis un an, m'assurent qu'ils vont être rayés de la liste et, en attendant, je ne les vois fréquenter que nos plus acharnés adversaires. Vraiment! belle acquisition que vous allez faire. Et, cependant, quand ils seront rentrés voilà autant de clabaudes en France contre les magistrats suisses qui auront voulu faire ce que vous aviez exigé d'eux. On a beau dire: il y a quelque chose dans tout cela qui cloche!

¹⁹ Il s'agit des anciens volontaires de l'armée révolutionnaire envoyée contre Lyon en 1793. Elle comprenait des Parisiens et aussi des hommes des départements avoisinant Lyon (Allier, Nièvre, Saône-et-Loire, Loire, Puy-de-Dôme). Voir R. C. Cobb, Les armées révolutionnaires, instruments de la Terreur dans les départements (avril 1793 – floréal an IV), Paris et La Haye, 2 vol. 1960 et 1962.

²⁰ Ce personnage fut cité à plusieurs reprises après le 18 fructidor comme un réactionnaire. Il avait été nommé par l'administration du département de la Seine qui était dirigée par une majorité contre-révolutionnaire depuis l'automne de 1795. C'était notamment un ami des administrateurs royalistes de la Seine: Popelin et Trudon des Ormes.

V. B.N. Mms., Nouv. acq. fr. 23.641, ff. 228/230

Pierre Ochs à Reubell
(de Paris, sans date)¹

Citoyen Directeur,

Vous saurez déjà par le brave et excellent Mengaud² que les choses vont de mieux en mieux à Bâle. J'ai lieu de considérer la révolution comme faite. Il y a trois sociétés patriotiques. L'une qui va ouvertement au but et dont Mengaud et moi sommes membres, l'autre travaille en silence, la troisième n'ose pas se montrer mais existe et attend le signal de la première. Elle compte au nombre de ses membres l'un de mes amis les plus dévoués, un secrétaire de la chancellerie³. Les adresses que je reçois se réunissent pour demander ce qu'il faut faire et quand je désire qu'on agisse.

Je viens d'envoyer au citoyen Daunou mon plan. Je ne l'ai point trouvé hier chez lui. Je le prie de me faire savoir quand je pourrai lui parler⁴. Dans

¹ La date de cette lettre peut se déduire de divers événements qui y sont relatés :

a) L'envoi à Daunou du projet de Constitution Helvétique de Ochs qui a dû précéder de quelques jours la remise du plan définitif à Merlin de Douai, membre du Directoire, remise qui eut lieu le 15 janvier. Cf. A. Ruffer, article « Helvétique » dans le Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse, tome III, p. 28.

b) La mésaventure survenue au chancelier de Bienne, Neuhaus (cf. note 5 ci-après) emprisonné du 7 au 17 janvier.

c) L'article de l'« *Ami des Lois* », relatant le remplacement de Comeyras qui est du 9 janvier.

Ceci amène à penser que cette lettre a été écrite entre le 10 et le 15 janvier 1798.

² Mengaud est encore « le brave et excellent Mengaud ». Ochs ne tardera pas à déchanter sur son compte et se brouillera avec lui dès son retour à Bâle le mois suivant. Mengaud, lui, n'avait pas attendu cette époque pour dénigrer le modérantisme de Ochs. Il semble qu'il y ait eu entre eux, entre autres griefs, le fait que le Grand Tribun n'ait pas offert à Mengaud de loger dans une de ses maisons comme il l'avait fait pour Barthélemy et pour Bacher. J. Suratteau, *Le département du Mont-Terrible...* op. cit., p. 631.

³ Sans doute Remigius Frey, l'un des principaux amis et correspondants d'Ochs à Bâle.

⁴ Pierre Daunou (1761-1840), ancien Oratorien, député du Pas-de-Calais à la Convention puis au Conseil des Cinq-Cents, s'était spécialisé dans l'étude des problèmes constitutionnels. Il avait joué, notamment, un grand rôle dans l'élaboration de la Constitution de l'An III. Il n'avait pas été réélu en germinal An V, emporté par le raz-de-marée royaliste. Il fut, plus tard, l'un des conseillers de Bonaparte au moment du 18 brumaire mais, par la suite, il fut éliminé du Tribunat par le premier Consul comme étant trop libéral. Ochs s'adressait à lui comme l'une des compétences les plus affirmées dans le domaine constitutionnel.

l'avant-propos, j'avertis que ce n'est qu'une Constitution provisoire dont il s'agit et qui, lorsqu'elle aura été introduite, les Assemblées primaires seront libres de faire convoquer une Assemblée constituante.

Dans la conclusion, j'indique le moyen de commencer la révolution partiellement et d'appliquer, moyennant quelques modifications, le plan général à un canton particulier. Voici un passage de la conclusion que je n'ai pu m'empêcher, Citoyen Directeur, de vous communiquer d'avance.

«L'aristocratie et surtout l'oligarchie héréditaire de quelques cantons ont un grand intérêt d'orgueil, de morgue et de lucre à ce que l'inégalité politique soit maintenue. Elles emploieront donc tous les moyens que la séduction, la ruse et le pouvoir arbitraire leur offrent pour consolider leur injuste domination. En vain, le tableau de tous les peuples de l'univers leur rappelle qu'il n'existe peut-être dans le monde entier d'aristocratie effective qu'en Suisse. En vain la force des choses et les principes les pressent de toute part et les enveloppent depuis Huningue jusqu'à l'extrémité de la Cisalpine. En vain la justice naturelle leur enseigne à haute voix que les détenteurs volontaires des droits de citoyen d'autrui sont bien plus coupables que les détenteurs d'un meuble volé, en vain l'avenir et un avenir bien plus prochain qu'elles ne pensent leur prépare des déchirements et des convulsions intérieures si elles ne s'exécutent pas elles-mêmes, en vain leur conscience leur reproche des torts graves envers une puissance dont un seul acte suffirait pour lui procurer une juste satisfaction et, en même temps, une garantie pour l'avenir. En vain, tout les avertit que cette puissance n'attend pour pardonner que le sacrifice volontaire de leur domination exclusive, le règne de l'équité naturelle et les moyens d'établir solidement entre les deux nations des rapports inaltérables de confiance, de vérité et de sûreté réciproque..., l'aristocratie et l'oligarchie agonisantes s'agiteront encore quelque temps et repousseront avec fureur toute idée qui pourrait conduire à l'égalité des droits.

Mais il est heureusement dans les classes privilégiées des âmes fortes, élevées au-dessus des préjugés de l'enfance, pénétrées du principe que tout ce qui dégrade l'homme est criminel aux yeux de son auteur et convaincues que si le système actuel devait être conservé, il deviendrait nécessairement subversif de l'existence même de la nation Helvétique. Il existe aussi parmi les classes sujettes des hommes dignes d'un autre rang qui sentent profondément l'avilissement de la sujétion héréditaire, qui savent que leurs ancêtres n'ont point versé leur sang pour enchaîner leurs descendants au joug perpétuel de quelques familles, qui ne sauraient être séduits par les mensonges et les promesses perfides de l'aristocratie ni effrayés par ses menaces, des hommes enfin qui ne doutent pas que la République Française ne souscrive au vœu de leur affranchissement et ne se doive à soi-même de favoriser et de protéger leurs justes efforts.»

*Salut, reconnaissance et respect
Pierre Ochs*

Le Chancelier de Bienne éprouve que la combourgeoisie de Berne dont ses commettants paraissaient si épris ne protègent pas bien loin⁵.

Je lis dans l'«Ami des Lois» que le Directoire a donné un successeur au citoyen Comeyras⁶. Vous n'ignorez pas sans doute, Citoyen Directeur, que la maison d'Autriche possède dans une des Liges Grises la seigneurie de Ratzuns, en vertu de laquelle, tous les trois ans, l'un des trois chefs des Grisons est à sa nomination. Ne serait-il pas le moment d'obtenir d'elle l'abandon de tout droit féodal sur le territoire grison⁷.

VI. B.N. Mms., Nouv. acq. fr. 23.641, ff. 226|227

*Pierre Ochs à Reubell
(d'Aarau, sans date)¹*

Citoyen Directeur,

Frey² me mande qu'il croit que vous ne verriez point avec déplaisir que je prenne la liberté de vous écrire. Mais, pour que mes lettres soient dignes de vous être adressées, il faut qu'elles soient marquées au coin d'une franchise illimitée. Cette franchise doit insister dans la manifestation de mes opinions

⁵ Le chancelier de Bienne, François Alexandre Neuhaus, envoyé par les Conseils de cette ville pour tenter d'empêcher son annexion à la France, fut arrêté et emprisonné à la Conciergerie du 7 au 17 janvier. Le 7 au matin, il avait été rendre visite à Pierre Ochs qui l'avait assez mal reçu. Après sa libération assortie d'un arrêté d'expulsion de France, il revit le Grand Tribunal. Voir sur cette affaire J. Suratteau, *Le département du Mont-Terrible...* op. cit., pp. 662 à 665.

⁶ Comeyras venait d'être, le 7 janvier, remplacé comme Résident de France dans les Grisons par l'ancien député Florent Guiot. Cette nouvelle fut publiée dans l'«Ami des Lois» du 9 janvier. Voir Alfred Rufer, *Der Freistaat der Drei Bünden*, p. 245. – Johann Baptista von Tschärner, p. 391.

⁷ Voir A. Rufer, *Das Ende des Freistaates der Drei Bünden*, p. 107, Die Anschlußfrage von 1798. A. Rufer note la sollicitude de Ochs à l'endroit des Grisons et l'insertion dans son plan de Constitution d'un article permettant l'adhésion des Liges Grises à la République Helvétique: «Zweifelsohne besaß Peter Ochs die Zustimmung der Direktoren, als er in seinem Verfassungsplan für die Helvetische Republik einen Artikel aufnahm, laut dem Bünden eingeladen werden sollte, sich mit Helvetien zu vereinigen.»

¹ Cette lettre peut être datée par les allusions aux contingences politiques du moment: elle est postérieure au tirage au sort entre les Directeurs qui eut lieu le 16 mai 1798. Elle est antérieure au départ de Mengaud de Bâle et même à son arrêté de renvoi qui est du 8 juin. On peut même conjecturer que la date où cette lettre fut écrite est plus proche du second terme que du premier: fin mai ou tout début de juin 1798.

² Remigius Frey (voir note 3 de la lettre no 5).

sans réserve aucune. Mais mes opinions sont le résultat de ce que je vois, de ce que j'entends, de ce que je savais, de ce que je conjecturais, de ce que des personnes dignes de foi me confient, de ce que d'autres, soit par leurs rapports suspects, soit par leur espionnage, soit par leur finasserie même me confirment. Ce n'est pas sans raison que la faction qui l'a emporté ici n'a voulu de moi ni au Directoire, ni à Paris, ni même dans un de nos chétifs ministères³. Cependant vous me demanderez quelles sont mes preuves. Or, vous le sentez bien, Citoyen Directeur, je dois n'aimer ni les procès ni encore moins de compromettre les gens probes qui se fient à moi. Je dois, par conséquent, me taire.

Au reste, je ne saurais passer sous silence ce ton de bravade, cet argument d'indépendance dont nos meneurs se glorifient tant lorsqu'ils en font usage à l'égard de vos employés. Ce ton porte l'empreinte de l'ingratitude, ce ton est ridicule lorsqu'on voit que c'est, environné de vos troupes, qu'on parle ainsi et que, sans le secours de ces troupes, nous n'existerions plus. Ce ton ne sert qu'à monter le peuple d'une manière intolérable et à continuer à le fanatiser contre vous, comme l'ont fait les aristocrates et les prêtres depuis neuf ans; ce ton ne peut que plaire aux puissances ennemies de la France; ce ton semble être un appel à vos ennemis de l'intérieur; ce ton est enfin en opposition avec les menées secrètes de nos intrigants car lorsque ces derniers veulent forcer la majorité, le moyen dont ils se servent est d'insinuer, selon leurs vues, que tel est le vœu du gouvernement français! La Suisse ne doit jamais oublier, abstraction faite de motifs de reconnaissance, que son rôle, dans le système actuel de l'Europe, est très secondaire et qu'elle est appelée à être satellite de la France. Ceux qui veulent lui insinuer d'autres principes la perdent car les états comme les individus ne sont jamais plus malheureux que lorsqu'ils ne connaissent pas leur place. Mais c'en est assez. Il ne faut pas aigrir le directeur Bay qui dit un jour à un de mes collègues qu'il fallait, comme Samson, laisser croître ses cheveux et puis essayer ses forces, ni son ami Haller qui a dit n'avoir accepté la Constitution que pour, un jour, se venger de la France, ni le Préfet national qui a dit, hier, à un de vos colonels dont je tiens ce propos que lui, préfet, aimerait mieux le voir à Paris qu'en Suisse⁴.

³ Ochs avait imputé son élimination du Directoire Helvétique le 12 avril précédent aux machinations de Mengaud. Il avait été, on le sait, nommé Président du Sénat, ce qui l'enchaînait dans une sinécure subalterne et honorifique. Voir Dierauer, trad. Reymond, Histoire de la Confédération Suisse, tome IV, pp. 565-566. Il n'avait pas, non plus, été nommé ambassadeur à Paris du ministre.

⁴ Louis Bay de Berne, élu Directeur le 12 avril précédent, fut, en effet, un des deux membres du Directoire Helvétique dont Rapinat exigea, le 16 juin suivant, l'exclusion (avec le lucernois Alphonse Pfyffer de Heidegg). Le Préfet national dont il est question est sans doute celui de Berne qui fut également exclu sur l'ultimatum de Rapinat.

Je tiens, il est vrai, un autre langage. Je désigne dans toutes les occasions les scélérats qui nous conduisent ainsi à notre perte. Mais on a beau jeu... c'est le dépit, dit-on, qui me fait parler ainsi...

*Salut, respect et reconnaissance
Pierre Ochs*

Ce qui me passe c'est que la faction soit ou ait été tellement soutenue par Mengaud⁵ et par Brandès adjudant du général Schauenbourg, que ceux-ci sont parvenus à circonvenir le citoyen Lecarlier, le général et même le citoyen votre beau-frère⁶. Je dis circonvenir car le ton cérémonial et de froideur qu'ils ont eu à mon égard m'ont assez prouvé qu'ils l'étaient.

Au reste, l'un des plus grands soutiens encore est Madame Steck⁷. C'est une parisienne à laquelle le citoyen Coquebart, membre de la commission pour les poids et mesures à Paris, prend un fort vif intérêt. Cette femme est poète, bel esprit et très fine. Elle écrit supérieurement bien. Son mari est notre secrétaire général. Elle est déjà bernoise dans l'âme. Jugez-en par le propos suivant. Un bon citoyen qui la voit quelquefois lui témoignait son regret de ce que l'intrigue se croyait tout permis et lui citait entre autres le bruit répandu à mon sujet: «Mais, répliqua-t-elle, ce n'était point une calomnie. On ne parlait que de l'opinion du Directoire à son sujet, on attaqua point ses mœurs ni sa conduite. Autre chose ç'eut été si, par exemple, on l'eût accusé d'avoir attiré l'ennemi au sein de sa patrie.»

Qu'il me soit encore permis, Citoyen Directeur, de vous exprimer la joie que j'ai eue en apprenant que le sort vous avait conservé au Directoire⁸.

⁵ Mengaud est ici dénoncé ouvertement. Mais Ochs se trompe au moins sur un point. Mengaud s'était, au contraire de ce que croit le Bâlois, brouillé complètement avec Schauenbourg, avec Lecarlier et avec Rapinat en tentant de dénoncer les exactions des agents civils et militaires de la France. Un article de la «*Neueste Weltkunde*» de Posselt, reproduisant une lettre envoyée par Mengaud à Rapinat et dénonçant en termes virulents les exactions françaises, mit le feu aux poudres et amena la destitution de Mengaud le 8 juin.

⁶ Rapinat.

⁷ L'épouse du Secrétaire général du Directoire Helvétique Jean-Rodolphe Steck qui fut, lui aussi, éliminé le 16 juin à la demande de Rapinat. L'allusion à la vie privée de Madame Steck est bien dans la manière de Ochs de même que celles notées plus haut contre Roussel et les administrateurs du Mont-Terrible. Tout le fiel est dans la manière de comprendre ce petit membre de phrase: «prend un fort vif intérêt...»

⁸ C'était le 27 floréal an VI (15 mai 1798) que le tirage au sort avait eu lieu. Il avait été fait entre quatre des cinq Directeurs, l'un d'eux, Merlin de Douai ayant été exempté car il avait remplacé en septembre précédent Barthélemy élu en l'an V et dont les pouvoirs devaient aller jusqu'en 1802. Au contraire François de Neufchâteau qui tira la boule noire et fut éliminé ainsi par le sort, avait remplacé Carnot, l'un des premiers Directeurs élus en 1795. De même, Reubell, Barras et La Revellière, élus eux aussi en 1795, participèrent au tirage au sort mais tirèrent les boules blanches et restèrent en fonctions.